

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les conséquences de la guerre de 70-71 et celles de la Grande Guerre. Un parallèle intéressant. — Un aimable remerciement de l'organe communiste aux socialistes dissidents. — Le vote de la Pologne et ses conséquences.

A un correspondant du *Berliner Tageblatt*, von Simons a dit : « J'accepte la formule fixée par le président du Conseil anglais et approuvée par la Chambre anglaise que l'Allemagne doit payer jusque dans les limites de ses capacités. »

C'est parfait, mais dès qu'on s'efforce d'obtenir des précisions sur ces « capacités », les Boches se disent ruinés et affirment ne pouvoir verser qu'une indemnité dérisoire.

Cette comédie n'a-t-elle pas assez duré ?

Dans « l'Informateur Civique », E. de Martonne compare ce que nous avons payé en 1871 à ce que les agresseurs devraient verser en 42 années ; il démontre que la demande des Alliés ne dépasse pas, à beaucoup près, l'effort qui fut exigé des Français en 1871.

On réclame aux vaincus 220 milliards en 42 ans. C'est assurément un gros chiffre, mais il y a intérêt à traduire le taux de cette indemnité « en évaluant la charge imposée à chaque citoyen allemand et à la fortune allemande. Un calcul assez simple montre que cette charge n'est pas plus lourde que celle que la France a acceptée en 1871 et a réglée en 3 ans. »

Notre confrère l'établit de la façon suivante :

En raison du prix de la vie les 5 milliards de 1871 équivalent, sans conteste, à 20 milliards de 1921.

« Ces 5 milliards, nous les avons payés en 3 ans ; nous offrons aux Allemands la possibilité de s'acquitter en 30 ou 40 ans. A quel capital, versé en 3 ans, correspondent 220 milliards payables dans un délai aussi long ? A peu près 40 milliards. »

Or quelle était la population de la France en 1871 ? La moitié de la population actuelle de l'Allemagne. Si donc nous demandons le double de ce que nous avons payé en 1871, il y a deux Allemands pour supporter la charge qui pesait sur un Français.

Ce n'est pas tout : songez à l'accroissement de la richesse de tous les pays, et spécialement de l'Allemagne depuis 1871. S'il est difficile de chiffrer exactement la fortune publique, le commerce peut certainement en être considéré comme le meilleur indice. Or, le commerce de la France en 1870 n'était pas égal à la moitié du commerce de l'Allemagne en 1913. La charge imposée à la fortune allemande apparaît donc moins lourde que celle supportée par la fortune française il y a 50 ans. »

Le raisonnement est d'une logique implacable. Il reste à noter une différence essentielle :

Les 5 milliards exigés en 1871 n'étaient justifiés par aucun dommage causé à l'Allemagne. Ils enrichirent les vainqueurs et furent le point de départ d'une prospérité inouïe. Au contraire, les milliards que nous réclamons doivent payer les dévastations sauvagement multipliées dans nos provinces envahies. Si nous touchons la somme réclamée — et la part de la France sera seulement de 50 0/0 environ, — elle sera insuffisante pour solder nos pertes, les charges de notre pays seront encore terriblement lourdes pendant de nombreuses années.

Les protestations de Berlin restent donc sans valeur. Les agresseurs doivent payer. Il faudra bien les y contraindre !

Prolongeant à l'excès sa mauvaise humeur à l'occasion des élections du 2^e secteur de Paris, l'organe des communistes dit gentiment leur fait aux socialistes dissidents. La « République Démocratique » note la chose dans le savoureux fillet qui suit :

Il y a trois semaines, le Parti communiste tombait à tour de bras, — prenons l'expression à la fois au sens figuré et au sens propre, — sur les socialistes dissidents et sur les socialistes français.

Les gens du Soviet prenaient plaisir à cantasser dans le même panier : MM. Maurin, Mauranges, Dejeante, Jean Bon, Le Corbeiller, J.-L. Bonnet. Après le premier tour de scrutin,

les bolchevistes changèrent, brusquement, de tactique. Les électeurs de Maurin et de Mauranges, de Jean Bon et de Dejeante étaient bons à prendre. On leur passa, dans l'« Humanité », une pommade parfumée au goût du jour. On adressa d'ardents appels à la solidarité ouvrière. On versa des larmes sur le sort des prisonniers d'Etat.

Les électeurs socialistes dissidents et socialistes français en furent si émus, qu'ils votèrent en très grand nombre pour les pauvres persécutés. Aujourd'hui, le journal de M. Cahin, les en remercie en quelques mots touchants :

« Nous avons le devoir de rappeler, déclare l'« Humanité », les termes abominables du désistement Maurin-Mauranges qui énumérait, comme on l'a dit, les raisons de ne point voter pour Loriot et Souvarine. « Il nous faut aussi dire que les tenants de la liste Bon-Dejeante n'eurent à aucun moment une attitude nette... »

« Le grand Parti socialiste, dans sa bataille gigantesque, dédaigne les petits traîtres et les chapelles politiques sans programme. »

« Le grand Parti » socialiste a une façon très particulière de remercier ceux qui l'ont servi.

Les habitants de la Haute-Silésie se sont prononcés. Le résultat n'est pas tel que le proclamait Berlin qui pavaisa avec une hâte imprudente !

A peu de choses près, on peut dire que les électeurs se sont prononcés par moitié pour l'Allemagne et par moitié pour la Pologne. Le total pour la Prusse s'est augmenté des 200.000 voix d'émigrés qui sont rentrés au pays pour voter.

Ainsi, ce sont deux cent mille allemands, qui n'habitent plus la Pologne, qui décident du sort du pays.

Nous sommes loin du « triomphe » proclamé, à la première heure, par les pangermanistes de Berlin.

On procède actuellement à la révision des opérations. Mais dès aujourd'hui il est certain que si l'Ouest s'est prononcé pour l'Allemagne, l'Est entend rester polonais. Or, dans l'Est se trouvent des bassins houillers particulièrement riches.

Berlin mène une campagne violente pour prouver que la Haute-Silésie est indivisible et qu'elle doit revenir tout entière au Reich. Cette affirmation est absolument contraire aux stipulations du traité de Versailles. Ce traité prévoit sagement que le pays pourra être partagé conformément aux indications du plébiscite.

Le *Freiheit*, organe des socialistes indépendants, reconnaît loyalement le fait : Il n'y a pas à s'illusionner, dit-il, la volonté populaire s'est déclarée, dans les régions importantes, pour la Pologne contre l'Allemagne.

La solution est inévitable : l'Allemagne aura la plus grande partie du territoire en litige, les districts les plus riches seront attribués à la Pologne.

Cette décision ne satisfera personne, mais c'est la seule équitable. Et pour en finir avec la période d'incertitude, il appartient au Conseil suprême de se prononcer au plus tôt et de charger une commission compétente de fixer la frontière conformément à la volonté des habitants.

Agir avec rapidité est le plus sûr moyen de mettre fin à une agitation qui s'aggraverait avec le temps.

A. C.

INFORMATIONS

La violation du traité par les Boches

Le gouvernement allemand vient de répondre à la Commission des réparations par une fin de non-recevoir concernant la réclamation des douze milliards de marks ou avant le 1^{er} mai. Le Reich repousse l'évaluation de 8 milliards pour ses prestations faites par la Commission des réparations. Elle prétend que le montant de ses paiements s'élève à 20 milliards. Elle demande la réunion d'une commission d'experts pour départager les deux points de vue. Mais dès maintenant elle se déclare hors d'état de payer en raison de l'état d'épuisement économique et financier.

La Commission des réparations a examiné mercredi cette réponse qui constitue une violation du traité. La commission notifiera incessamment ce manquement aux gouvernements

alliés qui envisageront les conséquences et les mesures qu'il implique.

M. Briand a déclaré que si les Allemands ne payaient pas, le traité de Versailles jouerait aussitôt et que toutes les mesures seraient prises par les Alliés pour que les Boches s'inclinent.

Lénine s'entendrait avec les mencheviks

On mande de Copenhague à l'*Exchange Telegraph* que, d'après un télégramme reçu de Réval, Lénine serait entré en relations avec les leaders mencheviks et les révolutionnaires sociaux en vue de la formation d'un gouvernement soviétique russe de coalition.

De Riga, on télégraphie que l'union des hauts fonctionnaires du Soviet a consenti à une révision générale de l'administration soviétique comportant la réduction du nombre des fonctionnaires et la simplification de la paperasserie administrative.

Les bruits au sujet de Cronstadt

On n'a reçu aucune confirmation d'une nouvelle publiée à Paris, d'après laquelle Cronstadt aurait été de nouveau reprise par les antibolchevistes.

Un télégramme expédié par le correspondant du *Daily Express* à Helsingfors dit que le bruit de la canonade a été entendu de la frontière russo-finlandaise.

Malgré cela, l'opinion générale est qu'il s'agit de ces fausses rumeurs dont Riga a depuis quelques temps la spécialité.

Nouvel attentat en Espagne

Les attentats sociaux continuent. L'ancien président de la société patronale des industries du lait a été mortellement blessé par des syndicalistes.

Agitation monarchiste au Portugal

Des nouvelles parvenues d'Oporto parlent d'une reprise de l'agitation monarchiste dans les grandes villes portugaises, où les garnisons seraient consignées et prêtes à toute éventualité.

Des patrouilles parcourent les rues de Lisbonne.

Aux anciens combattants

Le ministre de la guerre communique la note suivante : « Sur la foi d'indications complètement erronées, mais propagées par certaines Associations de combattants mal renseignées, d'anciens militaires français ayant combattu en Belgique continuent à s'adresser au roi des Belges dans l'espoir d'obtenir une dotation. Il y a lieu de mettre en garde ceux qui croiraient avoir droit à une telle dotation contre l'erreur qu'ils commettent dans la circonstance. Il n'est prévu aucune dotation de ce genre, à quelque titre que ce soit, et la persistance de telles démarches, aussi inopportunes que déplacées, ne peut que nuire au bon renom de nos combattants. »

L'obtention de la Médaille militaire

La commission Fayolle se trouvant dans l'impossibilité d'examiner les nombreuses candidatures à la médaille militaire de réservistes et territoriaux avant l'expiration de ses pouvoirs, un projet de loi tendant à prolonger de trois mois le délai fixé par la loi du 16 décembre 1920 a été déposé.

Les permissions militaires

La Commission de l'armée a décidé que le nombre de jours de permission serait de 20, et pour les possesseurs du brevet d'aptitude militaire, de 35 jours.

L'affaire des rhums

La Chambre a décidé de communiquer au procureur général le dossier de l'affaire des rhums.

Chambre des Députés

Séance du 22 mars 1921

La Chambre valide les élections de MM. Le Corbeiller et Bonnet. Elle discute le projet de loi voté par le

Sénat sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire.

M. Ducos s'élève contre le principe de l'éducation militaire par les officiers et sous-officiers. Ce rôle, dit-il, doit appartenir aux instituteurs. Après des observations de MM. Tranchant, Vidal, Bovier-Lapierre, Chéron, Paté, la discussion générale est close.

L'article 1^{er} porte que l'éducation physique est obligatoire pour les jeunes Français des deux sexes, pour les jeunes gens depuis l'âge de 16 ans, jusqu'à leur incorporation, pour les jeunes filles, dans l'enseignement primaire et secondaire. L'article 1^{er} est voté.

Sénat

Séance du 22 mars 1921

Le Sénat aborde la discussion du budget. M. Chéron donne lecture du rapport. Il dit que la dette totale est de 302 milliards, non compris les pensions et les dommages. Pour cette année la dette est de 52 milliards. Il déclare qu'il faut cesser de voter des douzièmes provisoires.

Tout d'abord, il faut réduire les dépenses et les traitements des fonctionnaires. Ces traitements sont passés de 1.609 millions en 1914, à 4.580 millions aujourd'hui. Réduire le nombre des fonctionnaires, comprimer toutes les folles dépenses, voilà ce qu'il faut faire. Car si l'Allemagne ne paie pas, la situation financière du pays est insoluble.

Séance du 23 mars 1921

Le Sénat reprend la discussion du budget. M. Hubert dit qu'il faut amener l'Allemagne à exécuter ses obligations. Il déclare que l'annulation de nos dettes envers nos alliés serait un acte de justice.

M. Dausset conteste la sincérité budgétaire qui est présentée au Sénat. Le budget s'élève à 25 milliards ; les ressources normales ne sont que de 17 milliards.

MM. Lévy et Gourju demandent que l'Allemagne paie.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

Les petites coupures

Une information qui ne va pas réjouir le public annonce que des faussaires ont réussi à mettre en circulation quelques coupures de 2 fr. Ce sont des imitations assez grossières des coupures de la Chambre de commerce de Paris.

Imitation assez grossière, dit l'information qui émane de la Chambre de commerce de Paris. Il est possible que le faussaire n'ait pas été d'une habileté extrême. Mais croit-on que les personnes qui prennent ces coupures soient capables de reconnaître du premier coup si ces coupures sont bonnes ou fausses ?

Tout le monde, sans exception, a des coupures des diverses Chambres de commerce des départements et de Paris, et tout le monde a constaté 7 fois sur 10 que la plupart de ces coupures sont dans un état de saleté tel qu'il est souvent très difficile de savoir quelle est la Chambre de commerce qui les a émises.

Rapiécées avec du papier-colle, ou simplement collées sur un morceau de papier blanc, ces coupures sont échangées, circulent sans la moindre difficulté.

Si, par-dessus le marché, il faut examiner les coupures pour savoir si elles sont fausses, c'est à dégoûter — c'est le mot — de tous ces bouts de papier sale.

En effet, un de nos confrères a fait analyser deux billets de 50 centimes et un billet de 1 franc. Il a été découvert sur ces billets : près de 70 millions de microbes sur un billet de 50 centimes ; près de 90 millions de microbes sur le second billet de 50 centimes ; près de 237 millions de microbes sur le billet de 1 franc.

Le moindre souci de l'hygiène commanderait la suppression de ces coupures. Il est urgent, puisque, d'autre part, on annonce qu'il y en a de fausses, que cette suppression ait lieu.

A quand donc la mise en circulation de la nouvelle monnaie ?

L. B.

LES SCANDALES du Ravitaillement

Nous lisons dans la *Petite Gironde* :

L'affaire de la spéculation sur les blés est entre les mains de la justice. M. Boin, juge d'instruction, ayant commencé de prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête tel que l'a relevé le procureur de la République dans son réquisitoire introductif d'instance, a entendu M. Barthe, député de l'Hérault, qui a maintenu l'essentiel de ses déclarations à la tribune de la Chambre. M. Lesaché sera entendu également, et M. Barthe achèvera sa déposition samedi.

Un certain nombre de témoins importants ont demandé à être entendus au cours de cette enquête, qui serait appelée à prendre de grandes proportions, surtout si une deuxième affaire d'ordre particulièrement délicat et dont on commence à parler à mots couverts dans les couloirs de la Chambre, venait à se greffer sur la première.

Serait-il vrai qu'on s'occupât des scandales du ravitaillement ? On y a mis le temps, certes. Mais si, pour aussi extraordinaire que cela paraisse, le Gouvernement allait jusqu'au bout dans l'œuvre de justice qui commence, le public ne pourrait que lui en être reconnaissant.

Les auteurs des scandales sur les blés, sur les farines, sur les rhums, sur les mistelles, et sur tous les stocks en général resteraient impunis ? Ce n'est pas possible. Mais ils sont si puissants qu'il faut s'attendre à tout... excepté à des sanctions.

L. B.

Légion d'honneur

Notre jeune compatriote, M. André Laviale, ancien élève du lycée Gambetta, sous-lieutenant d'infanterie, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La citation suivante motive cette haute distinction : « Magnifique exemple de bravoure et d'entrain. Une blessure. Neuf citations. »

Nous adressons nos félicitations au nouveau légionnaire qui est le fils du sympathique juge de paix de Labenque.

NOS DÉPUTÉS

On nous prie d'insérer :

Le Prince Joachim Murat, député du Lot, fidèle à sa promesse de voir les électeurs dans toutes les communes du département au cours de sa législation, se propose de visiter au cours de la journée du 31 mars :

Calviac, Soussceyrac, Sènaillac, Labastide-du-Haut-Mont et Latronquière.

Le 1^{er} avril : Latronquière, St-Médard, Le Montet-et-Boujal, Sabadel, St-Girgues, Laurettes, St-Hilaire et Latronquière.

Le 2 avril : Latronquière, Terrou, Gorse, Aynac et Gramat.

Le 3 avril : Gramat et Rocamadour.

Bourses

Des bourses sont accordées aux jeunes gens et jeunes filles du Lot dont les noms suivent :

Andrieu (Pierre), né le 1^{er} mars 1908. Le père, docteur médecin : 5 enfants. Bourse d'internat surveillé : 1.008 fr. Lycée de Cahors.

Boudou (Léopold) : né le 16 octobre 1907. Le père, commerçant décédé : 4 enfants. Bourse d'internat, 405 fr. Collège de Figeac.

Miquel (Jean), né le 21 février 1908. Le père, chef d'escadron de la Garde républicaine : 4 enfants, 33 ans de services. Bourse d'externat de 432 fr. Lycée Henri IV, Paris.

Derruau (Suzanne-Marie-Thérèse), née le 17 mai 1907. Le père, employé : 1 enfant. Bourse d'externat de 306 fr. Lycée de filles de Cahors.

Des bourses d'essai sont accordées aux jeunes gens et jeunes filles du Lot dont les noms suivent :

Bergues (André), né le 14 février 1908. Le père, lieutenant d'infanterie : 3 enfants, 21 ans de services. Bourse d'externat de 162 fr. au lycée de Cahors.

Marcouly (Roger), né le 4 mai 1908. Le père, cultivateur : 2 enfants. Bourse d'internat de 504 fr. au Collège de Figeac.

Debons (Gaston), né le 4 avril 1908.

Le père, chef de gare : 5 enfants. Bourse d'internat de 801 fr. au collège de Figeac.

Loudest (Marie-Rose), née le 31 mai 1908. Le père instituteur retraité : 1 enfant. Bourse d'externat de 450 fr. au lycée de filles de Cahors.

Distinctions honorifiques

Les récompenses ci-après ont été décernées pour services rendus à l'éducation physique et à la préparation au service militaire.

Citation au *Bulletin officiel* : M. Rajade, à Cahors.

Lettre de félicitations : MM. le lieutenant Bielle, du 7^e, Guiraud, Lapuyade, Martin, Rames, à Cahors ; Vidal, à St-Céré.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville le samedi 26 mars courant à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Régularisation de recettes et de dépenses. Locations mobilières et immobilières.

Personnel. Tableau d'avancement. Tarifs de l'octroi. Tarifs des passages d'eau. Demandes de dégrèvements. Liste d'assistance aux vieillards, aux femmes en couches, et aux familles nombreuses. Affaires diverses. Rapports des Commissions.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Henri Parazines, employé à l'imprimerie du *Journal du Lot*, en la personne de sa femme, décédée mercredi à Cahors, à l'âge de 48 ans.

Au dernier moment, on nous annonce la mort de M. Berbier, beau-père de M. Henri Parazines, décédé jeudi matin à Cahors.

En cette pénible circonstance, nous nous faisons l'interprète du personnel de l'imprimerie pour adresser à M. Henri Parazines et à la famille nos bien vives condoléances.

Dénombrement de la population

Le dénombrement de la population auquel il vient d'être procédé a donné les résultats suivants pour la commune de Cahors :

Cahors-Nord : 5.644 habitants. Cahors-Sud : 4.874 habitants. Total de la population communale : 10.518 habitants.

Population comptée à part (garnison, écoles ayant un internat, hospices, etc.) : 832.

Total de la population : 11.350 habitants.

Le dénombrement effectué en 1911 avait donné les chiffres suivants : Cahors-Nord : 6.135 habitants. Cahors-Sud : 5.420 habitants. Total de la population communale en 1911 : 11.555 habitants.

Total de la population (y compris la garnison, les internats, etc.) en 1911 : 13.650 habitants.

La diminution de population de Cahors s'élève donc à 2.300 habitants. Il convient de remarquer en examinant ces chiffres que l'effectif du 7^e d'infanterie en 1911 s'élevait à 1.456 hommes et qu'il n'est plus aujourd'hui que de 258.

La Grappe du Quercy

La Grappe du Quercy donnera sa prochaine grande fête le dimanche 10 avril en matinée, dans les salons du Grand-Orient de France, 16, rue Cadet.

Matinée, concert et bal La Commission des fêtes n'a rien négligé pour rendre cette fête aussi attrayante que les précédentes. On dansera les bonnes et vieilles danses du pays au son de la cabrette, dans une salle spéciale.

Les meilleurs artistes des théâtres parisiens ont dès maintenant promis leur concours à cette charmante fête de Printemps, à laquelle sont conviés tous les Quercynois de la Capitale.

Le Secrétaire : A. BESCOT.

Fêtes de Pâques A l'occasion des fêtes de Pâques, les bureaux de la Préfecture seront fermés les lundi 28 et mardi 29 mars prochains.

